

La grotte de Rosée : enfin une entrée convenable

Jean-Marie H

RÉSUMÉ

Depuis la découverte de la Grotte de Rosée, les « Chercheurs de la Wallonie » ont souhaité que celle-ci soit protégée par une fermeture efficace. Après bien des difficultés, celle-ci est enfin réalisée. Un bref historique de la protection de la Grotte est esquissé.

ABSTRACT

Since the discovery of the Cave of Rosée, the “Chercheurs de la Wallonie” expected to protect it by an effective closing. After lots of difficulties, it is now realised. The main events concerning the protection of the Cave are related.

« On demande une entrée convenable »

C'est sous ce titre qu'Arthur Vandebosch, président-fondateur des « Chercheurs de la Wallonie », rédigeait, en septembre 1907, un fervent plaidoyer, dans le tome 3 de notre bulletin, pour que la Grotte de Rosée soit enfin dotée d'un moyen de fermeture efficace, destiné à permettre, à la fois, un accès aisé au site tout en assurant sa protection contre le vandalisme (Vandebosch, 1909).

Il est assez exceptionnel que deux articles paraissent dans un même bulletin quasi sous le même titre. Nous ne souhaitons nullement plagier notre illustre président-fondateur mais lui dire, en hommage, que son souhait a enfin été réalisé, le 8 juillet 2005, après 98 années d'attente.

La Grotte de Rosée a joué le rôle définitif dans la fondation de la *Société royale belge d'études géologiques et archéologiques* « *Les Chercheurs de la Wallonie* ». Un historique a été écrit par ailleurs (Hubart, 1997).

Vous avez dû trouver, cher Monsieur Vandebosch, que vos successeurs ont bien tardé avant de réaliser votre souhait, alors que les années dégoulaient leur lenteur lamentable.

Mieux que personne, vous savez que la Grotte de Rosée a connu quelques décennies de paix relative, vu l'interruption des travaux de la carrière et le peu de visites qu'elle a reçues, suite aux difficultés et travaux importants nécessaires pour en dégager l'entrée.

Une minuscule entrée, « pas même convenable », a pourtant été construite, les 29 et 30 mars 1969 mais cet accès facile fut, hélas, de courte durée. En effet, malheureusement et contre toute attente, les travaux d'extraction du calcaire reprirent en 1973 et, d'écrin fragile

qu'elle était, la Grotte fut destinée à être transformée en un cailloutis finement concassé, avant de céder la place à un bassin de décantation (Hubart, 1975).

Ce ne fut pas si facile de la conserver intacte. Le récit des tribulations visant à sa protection n'a pas sa place ici. Son classement, comme celui de la Grotte Lyell, ne fut obtenu que le 8 juillet 1977. Mais ce classement restait, en quelque sorte, provisoire puisque deux autres Arrêtés des 27 décembre 1978 et 27 juin 1980 furent nécessaires avant la confirmation définitive du classement par l'Arrêté du 4 juin 1985. Enfin, les Grottes de Rosée et Lyell furent incluses dans la liste du « Patrimoine exceptionnel de Wallonie », par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 1993 (Hubart & Collin, 1993, 2004).

Cette succession d'actions heureuses, ou moins heureuses, avait laissé vos successeurs, en particulier l'auteur de ces lignes, quelque peu vidés de toute énergie.

Étonnamment, ce fut la Société Carmeuse, notre adversaire de prédilection, qui reprit l'initiative, en 1997, en proposant, aux « Chercheurs de la Wallonie », de leur céder la propriété du site qui leur tenait tellement à cœur. Qu'elle trouve ici l'expression de toute notre gratitude, tout comme pour l'aide qu'elle nous a tant de fois apportée par le passé.

Mais, comme à l'accoutumée, les obstacles à cette transaction éminemment positive, conjugués à l'acrimonie de quelques esprits chagrins, ne manquèrent pas et ce n'est que le 6 octobre 1999 que le transfert de propriété fut enfin effectif et signé devant notaire.

En 2000, les premiers aménagements furent effectués. Grâce à nos dévoués André Vivier et



Construction de la nouvelle entrée
et intégration au paysage.
Photos : Chercheurs de la Wallonie.

Victor Content, l'entrée traditionnelle, constituée de quelques tôles soutenues tant bien que mal par de vieux rails tordus et recouverte de plusieurs mètres cubes de blocs de rochers, fut

aménagée, sécurisée et recouverte d'une épaisse dalle de béton. Seule subsistait une ouverture rectangulaire donnant accès à un puits de cinq mètres mais toujours recouverte d'une tôle et



Construction de la nouvelle entrée et intégration au paysage. Photos : Chercheurs de la Wallonie.

de tonnes de pierres. L'accès n'était donc pas plus facile mais, au moins, l'entrée de la Grotte se trouvait désormais protégée de tout éboulement ou chutes de pierres pouvant colmater l'entrée ou compromettre la sécurité des spéléologues.

De nouvelles années, qui nous parurent très longues, s'écoulèrent en suite car la construction

d'un réduit en béton et le placement d'une porte, susceptible de résister aux inévitables assauts des vandales ou visiteurs intempestifs en étaient bien plus aisés à souhaiter qu'à imaginer, compte tenu de toutes les contraintes matérielles à prendre en considération.

Jusqu'au moment où Victor Content a décidé (à notre grand soulagement) de prendre les

choses en main. Je l'appréciais comme ami et comme secrétaire. J'ai été heureux, par la suite, de l'admirer pour son accumulation de compétences dans des domaines qui m'étaient à la fois étrangers et hostiles. Malgré ses explications, sa bonne volonté (et la mienne), je n'y comprenais pas grand-chose.

Et il l'a faite. Cette « entrée convenable » que vous espériez, Cher Président, il l'a imaginée, conçue, calculée ; il en a réalisé les plans, l'a recalculée, remesurée, « tatillonnée ». Il a programmé sa réalisation matérielle et a organisé sa mise en place.

Pourtant, près de deux années allaient encore être perdues. En e et, comme nous l'avons dit plus haut, les Grottes de Rosée et Lyell avaient été reprises dans le « Patrimoine exceptionnel de Wallonie ». Or, même le propriétaire ne peut en rien modifier ce patrimoine exceptionnel, fut-ce même pour le protéger contre le vandalisme, sans se soumettre à une réglementation très stricte, sinon tatillonne, mais nécessaire. Victor dut, par conséquent, s'engager dans une procédure qui s'avéra longue, lente et fastidieuse avant d'obtenir enfin toutes les autorisations nécessaires pour que les travaux puissent enfin débiter.

La meilleure volonté du monde ne pèse plus très lourd devant l'aspect financier. Nous sommes redevables à l'A.R.R.A. (Association régionale pour la Recherche archéologique) pour l'importante contribution qu'elle nous a apportée mais aussi à la société Amos pour la réalisation gratuite de la porte d'entrée. Nous tenons à les en remercier très chaleureusement.

Les travaux purent être menés à bien et lorsqu'ils furent enfin terminés, le vendredi 8 juillet 2005, vers midi, ce fut un moment intense et émouvant quand, ne sachant trop que dire, ni surtout comment, nous nous sommes fait quelques politesses et congratulations avant

de nous décider à fermer enfin, sur Rosée, cette porte que vous attendiez depuis 1907.

Domage que vous n'ayez pas connu Victor, cher Président, car il vaut le détour. En e et, dans tout le travail qu'il a accumulé au cours de ces années, il n'y a qu'une seule chose qu'il a négligé de faire : il m'a laissé la responsabilité et l'honneur de fermer, pour la toute première fois, l'« *Entrée convenable* ».

Le Conseil d'administration a décidé d'apposer, prochainement, à l'intérieur du sas, une plaque reprenant cette mention :

Sas Raymond De Fauw
Conception et réalisation Victor Content

Bibliographie

- HUBART J.-M., 1975. « Trois grottes remarquables en péril », *Naturalistes belges*, 56 : 83-89.
- HUBART J.-M., 1997. « Ces Chercheurs de la Wallonie. Nonante ans de petites histoires et de légendes », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 37 : 9-21.
- HUBART J.-M. & COLLIN F., (1993). *Les grottes de Lyell et de Rosée*, in Région wallonne (éd.), *Le Patrimoine majeur de la Wallonie*, Namur, p. 225-227.
- HUBART J.-M. & COLLIN F., (2004). *Les grottes de Rosée et Lyell*, in Région wallonne (éd.), *Le Patrimoine exceptionnel de Wallonie*, Namur, p. 279-282.
- VANDEBOSCH A., (1909). « On demande une entrée convenable ! », *Bulletin de la Société belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 3 : 107-109.

Adresse de l'auteur :

Jean-Marie HUBART
Laboratoire de biologie souterraine de Ramioul
Rue de la Grotte, 128
4400 Flémalle.
BELGIQUE
Jeanmarie.hubart@belgacom.net